

SERVICES  
TECHNIQUES

.\_.o.o.\_.

ADMINISTRATIF

.\_.o.o.\_.

ST/JZ/JDA/EL/SD

DOMAINE : Vente avec véhicule sur domaine public

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## ARRETE DU MAIRE N°92/24

Département de  
SEINE-ET-MARNE

.\_.o.o.\_.

Canton de  
PONTAULT-COMBAULT

.\_.o.o.\_.

Commune de  
ROISSY-EN-BRIE

**Objet : Autorisation de vente alimentaire avec véhicule, stationnement sur le parking du gymnase Charles le Chauve, à Roissy-en-Brie, pour effectuer la vente occasionnelle de produits alimentaires, le dimanche 12 mai 2024 de 10h00 à 15h00.**

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°57/2021 en date du 28 juin 2021 portant fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics,

**VU** la décision n°136/2023 en date du 04 septembre 2023 portant sur la révision des tarifs de droits de voirie ;

**CONSIDERANT** la demande de Madame Virginie PENTHIER, domicilié 23 rue Corot, 77540 Rozay-en-Brie, qui sollicite l'autorisation de stationner son camion Food Truck le « Delyss karaid » sur le parking du gymnase Charles le Chauve à Roissy-en-Brie, afin de vendre des spécialités Créole ainsi que des boissons non alcoolisées, durant un tournoi de Basket organisé par l'association USR Basket.

### A R R E T E

**Article 1** : Madame Virginie PENTHIER est autorisée à stationner son camion Food Truck à Roissy-en-Brie, sur le parking du gymnase Charles le Chauve, le dimanche 12 mai 2024 de 10h00 à 15h00, afin de vendre des spécialités Créole ainsi que des boissons non alcoolisées durant un tournoi de basket organisé par l'association USR Basket.

**Article 2** : Madame Virginie PENTHIER, garantit la Commune contre tout accident susceptible de se produire du fait de cette occupation.

**Article 3** : Madame Virginie PENTHIER, fait son affaire de toutes les autorisations fiscales, administratives ou relative à l'hygiène nécessaires à l'exercice de l'activité envisagée.

**Article 4** : MM - Mme - le Maire de Roissy-en-Brie,  
- le Trésorier Principal de Chelles,  
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,  
- le Chef de Service de la Police Municipale de Roissy-en-Brie,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 17 avril 2024

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint délégué en charge de l'urbanisme,  
de l'environnement, des grands projets, des  
travaux et des quartiers

  
Jonathan ZERDOUN